



Syndicat National des Officiers de Port / **FORCE OUVRIERE**

C.A.P. DU MARDI 03 JUIN 2008

OFFICIERS DE PORT ADJOINTS.

Étaient présents :

DGPA/AMT : Monsieur SAFFROY Éric (Président de la CAP)
: Mesdames TROMBERT Fabienne et LE VAN Hélène
: Messieurs DORIVAL Jean-Baptiste et BODINATE Luc
DGMT/DTMRF : Mesdames NOVIS Magali et PETIT-LEBRUN Cécile
Ports Autonomes : Monsieur BAUX Michel
SMNO / DDE 76 : Monsieur YUNG Franck
F.O. : Messieurs DUHAMEL Jean-Luc et DESTABLE Éric
C.G.T. : Messieurs MAGANIA Patrick et LEROY Jean-Luc

Avant d'ouvrir la séance, la CGT a lu une déclaration dénonçant principalement le droit de grève bafoué dans certains ports et demande à l'Administration Centrale de rappeler à ses Chefs de service les règles en la matière, puis le SNOP/FO a lu sa déclaration liminaire (voir en pièce jointe).

La CAP a désigné son Secrétaire de séance Monsieur Luc BODINATE et son Secrétaire Adjoint Monsieur Patrick MAGANIA.

Poursuite de l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal de la CAP du 23 Octobre 2008, adopté à l'unanimité. Il a été ensuite procédé à l'examen des demandes de mutation.

Sont mutés pour :

MARSEILLE	- GOURREAU Philippe	de Bastia
	- BAR Francis	de Pointe à Pître
	- ANSQUER Jean-Pierre	d' Ajaccio
	- BELLAFRONT Gilles	de Calais
DUNKERQUE	- BRASSEUR Laurent	de Boulogne sur Mer
ROUEN	- THOMAS Stéphane	de Bastia
POINTE A PITRE	- KERVENDAL Patrick	de Fort de France
CAEN	- PESQUEREL Emmanuel	de Cherbourg

Jean-Luc DUHAMEL – SNOP/FO – Représentant à la C.A.P. des Officiers de Port Adjoints

17, rue Albert Calmette – 76370 NEUVILLE LÈS DIEPPE

Tél. : 02.35.84.10.55 – Fax. : 02.35.06.12.56 – Portable 06.62.91.33.81 – e-mail : jlduhamel@yahoo.fr

LORIENT	- BERTHELEME Germain	de Caen
SAINT MALO	- FREMAUL Thierry	de Calais
SETE	- VERLAGUET Michel	d' Ajaccio
CALAIS	- CARLOT Emmanuel	de Boulogne sur Mer
SABLES D'OLONNE	- HANOT Stéphane	de Dieppe
FORT DE FRANCE	- POUSSET Patrick	de Cherbourg
GUYANNE	- LECALVEZ Pierre	de Saint Malo

Les débats ont été particulièrement « animés ». Le SNOP/FO s'est fortement investi pour essayer de placer le maximum de personnel sur Marseille (les 4 postes proposés n'étaient plus qu'au nombre de 2 en début de séance). Il en a été de même pour faire pencher la balance du bon côté, suite à un avis défavorable d'un port d'accueil dont les motivations n'ont finalement pas été reconnus par le Président et les membres de la CAP.

Au cours des débats, nous avons été informés que de nouveaux postes seront offerts à la mutation pour septembre 2008. L'Administration Centrale va les publier dans quelques jours et seront traités, dès que possible, en « CAP électronique ». Dès la publication des postes, faites remonter rapidement votre demande (PM 104) par la voie hiérarchique. **N'oubliez pas d'informer vos représentants en CAP.**

- **TOULON :** 1 poste (création de poste devenu possible suite au reversement du poste d'OPA de Lorient)
- **CHERBOURG :** 2 postes (oubliés et demandés après clôture des remontées de postes vers le Ministère)

La publication des affectations offertes au concours 2008 ne se fera qu'à l'issue de la « CAP électronique » .

Questions diverses :

- **Droit de grève** : La réquisition du personnel gréviste ne peut se faire que pour des raisons de **sécurité** (ou sûreté) et non pour des raisons « commerciales ». De plus, il doit être établi au préalable une liste par port des personnes à réquisitionner sur ces postes qui assurent la sécurité portuaire. La personne réquisitionnée doit être compétente pour ce poste.
- **Réorganisation prochaine de la DGPA et DTMRF** : création d'une Direction des Ressources Humaines avec 2 entités : « Emplois et Compétences » et « Gestion des Personnels ». Cette dernière sera divisée en 2 sous-directions : « Encadrements (ex. A et A+) » et « Catégories B et C et Techniques ». Les Officiers de Port et Officiers de Port Adjoints seront dans la sous-direction « Encadrement ». Par ailleurs, nous seront gérés par le nouveau « Bureau des Ports » de la DTMRF.

Vos Représentants à la CAP des Lieutenants

Éric DESTABLE & Jean-Luc DUHAMEL